



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 27 septembre 2018
N° 734

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réaction de Bruno Le Maire au dossier de *60 millions de consommateurs* sur les frais de découvert bancaire

Le mensuel *60 millions de consommateurs* a publié, dans son dernier numéro, un dossier sur les frais appliqués aux découverts bancaires. L'enquête révèle que certaines banques factureraient une commission pour chaque opération passée sur le compte au cours d'une journée à l'issue de laquelle le compte est débiteur, et pas uniquement les opérations opérées à découvert.

Les textes définissent strictement les commissions d'intervention et imposent un plafonnement mensuel et par opération des commissions d'intervention. Il revient à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) de vérifier le respect de ces règles.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, souhaite réagir : *"Ces révélations sont préoccupantes et méritent d'être tirées au clair. J'ai interrogé dès hier la fédération française bancaire afin de faire la lumière sur ces pratiques et saisirai dans les prochaines heures l'ACPR. Toute pratique illégale doit être sanctionnée si elle est avérée. Je suis déterminé à obtenir des banques une meilleure maîtrise des frais bancaires. C'est à cet effet que j'ai conclu le 3 septembre dernier un engagement avec les banques françaises pour limiter les frais d'incidents de paiement, pour tous les publics et en particulier les plus vulnérables."*

Les banques doivent savoir que, si ces pratiques étaient avérées, elles seront sanctionnées et que des dispositions législatives seront adoptées dans les plus brefs délais."

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr